

Communauté de Communes du Trièves

Avignonet - Château Bernard - Châtel en Trièves - Chichilianne - Clelles - Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors -
 Lalley - Lavars - Le Percy - Mens - Monestier de Clermont - Monestier du Percy - Prébois- Roissard - Saint Andéol -
 Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume - Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles - Saint Martin de la Cluze - Saint
 Maurice en Trièves - Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier - Sinard - Treffort - Tréminis
 300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT
 Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdctrieves.fr

2024/100

Jf

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 27 mai, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.

Membres en exercice : 41

Date de Convocation : 21 mai 2024

Présents : Jérôme Fauconnier, Eric Vallier, Alain Roche, Didier Peybernes, Fanny Lacroix, Vincent Blanchard, Jean-Marc Bellot, Marie-Pierre Drain, Alexandre Eyraud Griffet, Sabine Campredon, Pierre Suzzarini, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Caroline Fiorucci, Sébastien Besnard, Robert Cuchet, Yannick Faure, Christophe Drure, Gilles Cleret, Alain Vidon, David Piccarretta, Eric Bernard, Hélène Rossi, Freddy Riotton, Béatrice Vial, Christian Roux, Pierrick Bonenfant, Anne-Marie Fitoussi.

Suppléants avec voix délibérative : Anne Deprez, Gilles Dumas.

Suppléants sans voix délibérative : François Gaborit.

Pouvoirs : Marianne Scarcella à Eric Vallier, Patrick Martinello à Marie-Pierre Drain, Fabienne Croze à Christian Roux, Véronique Méneghin-Caprio à Caroline Fiorucci, Aymeric Faivre à Eric Furmanczak, Uta Ihle à Claude Didier, Danielle Montagnon à Robert Cuchet, Gilles Barbe à Pierre Suzzarini, Françoise Streit à Sabine Campredon, Claude Girard à Hélène Rossi.

Votants : 41 Pour : 41

OBJET : BUDGET ECOLES – ATTRIBUTION DE SUBVENTION EMALA

Le budget primitif 2024 a prévu 1 000 € de subventions pour les EMALA, mais l'annexe correspondante n'a pas été complétée. Il convient donc de délibérer spécifiquement pour ces subventions. Il est proposé d'attribuer 500 € de subvention pour EMALA Nord et 500 € pour EMALA Sud.

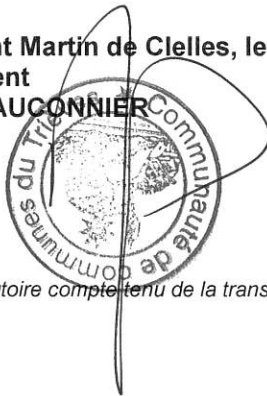
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **APPROUVE** l'attribution de subvention EMALA telle que définie ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer tout document en rapport.

Fait à Saint Martin de Clelles, le 27 mai 2024

Le Président

Jérôme FAUCONNIER



Certifié exécutoire ~~complet~~ tenu de la transmission en Préfecture le

31/6/24

et de sa publication le

31/6/24